

Montréal, le 17 juillet 2007

Par courriel

Destinataires : SCGM et tous les intervenants

**Objet : Demande de modifier les tarifs de SCGM à compter du 1^{er} octobre 2007
Dossier de la Régie : R-3630-2007**

Afin de planifier l'audience dans le dossier en titre prévue du **28 au 30 août 2007**, la Régie demande à tous les participants de lui faire parvenir les informations suivantes, **d'ici 12 h, le mardi 7 août 2007**.

SCGM :

- Indiquer le nombre de panels, le nom des témoins sur chacun des panels et le temps prévu pour les témoignages;
- ces informations devront être soumises distinctement pour (i) les sujets référés au PEN et (ii) ceux ayant fait l'objet d'une preuve distincte (D-2007-56) (ci-après « sujets du PEN » et « sujets en preuve distincte »).

Intervenants :

- Indiquer le nom des témoins et le temps estimé pour les témoignages pour chacun des sujets du PEN et des sujets en preuve distincte qu'ils entendent traiter.

Tous les participants :

- Indiquer les sujets abordés par SCGM et les intervenants sur lesquels porteront leur contre-interrogatoire, ainsi que le temps prévu pour ce faire, et ce, pour chacun des sujets du PEN et des sujets en preuve distincte.
- le temps prévu pour leurs plaidoiries.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance des documents déposés au dossier. En conséquence, et compte tenu de l'échéancier serré, elle compte sur la collaboration de tous les participants pour le déroulement efficace de l'audience, notamment en limitant leur présentation aux points importants de leur position respective.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl